

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°313 DU VENDREDI 02 FEVRIER 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

ABDOULAYE SOW DE LA FESABAG

"Nous sommes des syndicalistes épris de paix et de liberté..."

P.3



Édito à vue d'Aigle

La CEDEAO à la croisée des chemins !

Le dimanche 28 janvier 2024, à la surprise générale, le Mali du colonel Goïta, le Burkina Faso du capitaine Traoré et le Niger du général Tiani ont annoncé, avec effet immédiat, leur retrait de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Avec ce retrait fracassant de trois de ses Etats membres, la pertinente question que beaucoup d'observateurs avertis se posent aujourd'hui est de savoir si l'organisation sous-régionale ne s'achemine pas tout droit vers sa dislocation.... P.2

LES DAF ET DIRECTEURS DES EPA POURSUIVIS POUR CORRUPTION PRÉSUMÉE



Le président de l'AGT partagé entre espoir et doute

P.3

COMMERCE

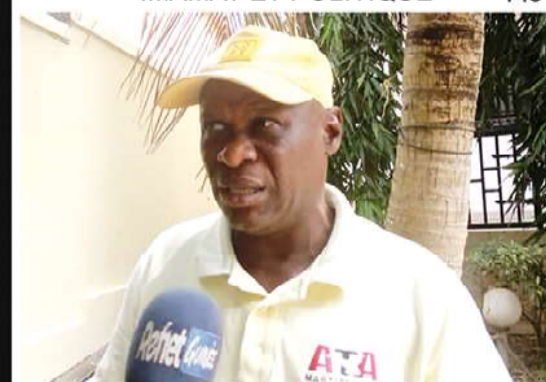
P.4



L'union des consommateurs de Guinée réagit à la hausse du prix des denrées de première nécessité sur le marché

IMAMAT ET POLITIQUE

P.5



L'avis mitigé d'el hadj Arafan Soriba Keita, imam d'une mosquée

RETRAIT DU MALI, BURKINA FASO ET NIGER

« Le grand perdant c'est la CEDEAO »
(Pr. Thierno Boubacar Tounkara) P.6--

INCENDIE DE CORONTHIE

P.2

Les familles sinistrées laissent éclater leur colère dans la rue

ÉVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le professeur Namory Keïta donne sa version des faits

P.4

Édito à vue d'aigle



La CEDEAO à la croisée des chemins !

Le dimanche 28 janvier 2024, à la surprise générale, le Mali du colonel Goïta, le Burkina Faso du capitaine Traoré et le Niger du général Tiani ont annoncé, avec effet immédiat, leur retrait de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Avec ce retrait fracassant de trois de ses Etats membres, la pertinente question que beaucoup d'observateurs avertis se posent aujourd'hui est de savoir si l'organisation sous-régionale ne s'achemine pas tout droit vers sa dislocation.

Dans un communiqué rendu public dans la foulée de cette annonce, la Commission de la CEDEAO a indiqué que selon les directives de la Conférence

des Chefs d'Etat et de gouvernement, elle travaille assidûment avec ces pays pour la restauration de l'ordre constitutionnel. Elle se dit par ailleurs déterminée à trouver une solution négociée à l'impasse politique au Burkina Faso, au Niger et au Mali.

Ces trois pays du Sahel regrettent le fait que l'organisation régionale se soit éloignée, selon eux, des idéaux des pères fondateurs de la CEDEAO et du panafricanisme. Pour eux, la CEDEAO serait sous influence de puissances étrangères, et serait devenue une menace pour ses Etats membres, ses populations dont elle est censée assurer le bonheur. Sans oublier la non-assistance de ces Etats dans le cadre de leur lutte existentielle contre le terrorisme.

Pour rappel, c'est la Mauritanie qui a été le pays premier à claquer la porte de la CEDEAO. Et si le retrait de la troïka Mali-Burkina-Niger devenait définitif, la CEDEAO se retrouverait désormais avec 12 pays: Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria. Pour beaucoup, cette organisation sous-régionale a grand intérêt à se remettre en question au risque de voir, dans les années à venir, d'autres Etats emboîter le pas aux pays cités plus haut et qui ont décidé de quitter le navire CEDEAO. Ce serait alors un coup dur voire fatal porté au projet d'intégration régionale défendu bec et ongles par ses pères fondateurs. La Guinée du général Mamadi Doumbouya, dont on dit proche de la France, semble avoir pris ses distances des trois pays cités plus haut et qui sont étiquetés désormais pro-Russes.

Kèfina Diakité

INCENDIE DE CORONTHIE Les familles sinistrées laissent éclater leur colère dans la rue

Le jeudi 1er février 2024, les familles sinistrées de l'incendie du dépôt pétrolier de Coronthie, dans la commune de Kaloum, ont laissé éclater leur colère dans la rue. Les forces de sécurité ont dû intervenir pour disperser la manifestation.



Pour protester contre ce qu'elles considèrent comme la mauvaise gestion des dons octroyés aux sinistrés et les promesses non-tenues par les autorités, les femmes de Kaloum ont érigé jeudi des barricades au niveau des principaux boulevards d'entrée au centre-ville. Une manifestante s'est confiée à nos confrères d'Africaguinee.com en ces termes: «Nous sommes là ce matin pour dénoncer le comportement de Mme la Gouverneure envers nous les victimes de l'incendie. Avant-hier on s'est rendu au Gouvernorat pour interpeller l'autorité, mais la dame nous a carrément dit qu'elle n'a rien à nous donner comme denrées, tout en nous traitant d'éternelles insatisfaites. On lui a dit que la majorité des victimes recensées, n'a reçu ni dons ni rénovation de leurs habitations. Nous sommes au courant que des camions viennent nuitamment prendre des denrées au Gouvernorat pour les acheminer en banlieue. Comme elle a dit que si nous sommes femmes, de faire

ce que nous voulons, c'est pourquoi nous avons décidé de nous faire entendre. On se fera entendre jusqu'à la satisfaction de nos besoins »

Les manifestantes ont par ailleurs demandé l'intervention du Chef de l'Etat. «Nous avons besoin du Président pour lui expliquer ce que nous traversons ici. Nous avons perdu nos parents et nos maisons sont endommagées mais ça ne dit rien au comité de gestion de crise. Si Doumbouya n'intervient pas, nous serons là jusqu'à la semaine prochaine », a-t-elle ajouté.

Par la suite, les forces de sécurité (policiers et gendarmes) ont dû intervenir pour disperser la manifestation à coups de gaz lacrymogènes. Affaire à suivre...

Mamadou Oury

Les patriotes toujours parlent de mourir, mais jamais de tuer pour leur patrie.

Bertrand Russell

ABDOULAYE SOW DE LA FESABAG

«Nous sommes des syndicalistes épris de paix et de liberté...»

Le mardi, 30 janvier 2024, le mouvement syndical de Guinée s'est retrouvé à la Bourse du travail, pour apporter clairement son soutien, à Sekou Jamal Pendessa, le secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée, qui était placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry, au moment où nous mettions sous presse.



Dans son intervention de circonstance, Abdoulaye Sow de la FESABAG a déclaré ceci: «Nous sommes réunis ce matin pour prendre des dispositions par rapport à l'arrestation de notre camarade syndicaliste Sekou Jamal Pendessa, secrétaire général du SPPG. L'heure est grave, extrêmement grave pour le mouvement syndical guinéen. Le socle de tous nos agissements, c'est la liberté d'expression qui nous permet d'être vraiment des syndicalistes leaders représentants des travailleurs. C'est pourquoi les centrales syndicales se sont réunies, unanimement nous avons décidé de demander au gouvernement guinéen de libérer immédiatement et sans

condition notre camarade Pendessa, immédiatement j'insiste, pour la paix et la sécurité dans notre pays. Nous ne sommes pas des partis politiques, nous ne sommes pas des va-t-en-guerre, nous sommes des syndicalistes épris de paix et de liberté et c'est pourquoi nous avons pris conscience de la gravité de la situation et nous demandons à l'opinion nationale et internationale, que notre camarade soit immédiatement libéré et cela sans condition. Pour nous il n'a rien fait, il n'a fait qu'exprimer sa pensée en tant que syndicaliste. Le mouvement syndical guinéen est solidaire de sa situation et demande sa libération».

Sékou Condé

LES DAF ET DIRECTEURS DES EPA POURSUIVIS POUR CORRUPTION PRÉSUMÉE

Le président de l'AGT partagé entre espoir et doute

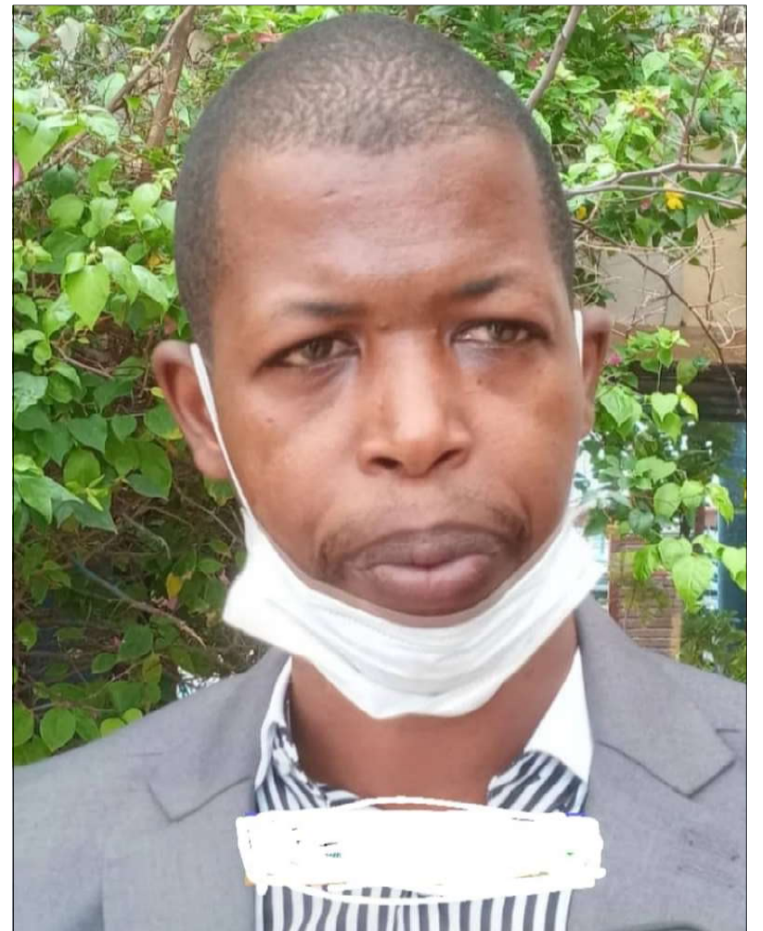
L'étau se resserre davantage sur les Directeurs des Affaires Financières et ceux des Etablissements Publics Administratifs. Quelques mois après avoir été convoqués nuitamment par leur ministre de tutelle pour des faits de corruption, a-t-on appris, les premiers doivent désormais se préparer pour faire face aux charges qui pèsent sur eux. Tandis que les seconds devraient patienter en attendant leur tour. Dans un entretien, Oumar Kana Diallo, président de l'Association Guinéenne pour la transparence a salué le courage du Ministre Alphonse Charles Wright mais reste sur sa faim.

L'Aigleinfos : Le Ministre de la justice a instruit aux procureurs de la République d'engager des poursuites contre les DAF et une interdiction de sortie du territoire contre les Directeurs des EPA pour des soupçons de corruption. Quelle lecture faites-vous de cette autre sortie de Charles Wright ?

Oumar Kana Diallo : Je crois que la sortie du Ministre de la justice est une bonne chose en soi et ça permet non seulement d'engager des poursuites judiciaires contre des personnes sur lesquelles pèsent des soupçons de corruption, ça peut aussi constituer une mesure dissuasive dans la lutte contre la corruption et ça peut être une mesure préventive. Au nom de l'Association Guinéenne pour la Transparence, nous apprécions ces initiatives enclenchées par le Ministre même s'il faut dire c'est autre annonce parmi tant d'autres par le passé.

L'Aigleinfos : Le Ministre Charles fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille. Comment voyez-vous sa détermination à poursuivre des membres du gouvernement auquel il appartient ?

Oumar Kana Diallo : C'est de son rôle. Par ressort de ses prérogatives, c'est quelque chose qu'il doit faire parce qu'il est garant du pouvoir judiciaire. Tout ce que nous déplorons, ce sont des annonces sans suite. Il y en a eu tellement tels que le rapport de l'Inspection



d'Etat qui a incriminé beaucoup d'acteurs de la vie publique, celui du CNT qui a également déniché de soupçons de corruption, des dépenses non justifiées, des alertes des acteurs de la société civile et des médias sur les procédures de passation des marchés signés par des membres du gouvernement, ... Toutes ces alertes sont normalement sur la table du Ministre de la justice parce que dès que l'information sort il peut demander au procureur d'engager des poursuites si ce dernier ne le fait pas.

L'Aigleinfos : Est-ce que vous croyez réellement que ces poursuites pourront aboutir, à partir du moment où la CRIEF n'a jusque-là pas pu épingleur ou prouver la culpabilité des personnes qu'elle a

poursuivies depuis plus deux ans ?

Oumar Kana Diallo : Il ne s'agit pas de nuire à l'intégrité d'une personne parce qu'en le faisant, on aura l'impression qu'on a affaire avec une justice sélective et orienter contre un groupe de personnes. Donc l'Etat doit faire son devoir et aussi donner la latitude à l'ordre de pouvoir se défendre bien entendu en laissant les procès aller jusqu'au bout pour que désormais quelqu'un qui ne se reproche rien n'ait pas peur de la justice. Cela peut amener les justiciables à faire confiance en leur justice.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Oumar Kana Diallo !

Oumar Kana Diallo : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN REALISE PAR SAMUEL DEMBA. D

INTERVIEW

COMMERCE

L'Union des consommateurs de Guinée réagit à la hausse du prix des denrées de première nécessité sur le marché

Le Ministère du Commerce, des PME et de l'Industrie en collaboration avec la direction nationale du commerce intérieur, la concurrence, la douane et la chambre du commerce viennent de signer un protocole d'accord. Ce document signé par ces parties fixe l'augmentation des produits de grande consommation sur le marché qui varie d'une région à une autre sur le territoire national. Dans un entretien, Ousmane Kéïta, Président de l'Union des Consommateurs de Guinée a fustigé la mesure mais estime que c'est pour une période déterminée.



L'Aigleinfos : Comment réagissez-vous à ce protocole d'accord signé entre le Ministère du commerce et les acteurs du commerce relatif à la hausse du prix des denrées de première nécessité ?

Ousmane Kéïta : D'abord c'est un sentiment de tristesse parce que notre rôle c'est de faire en sorte que les prix baissent sur le marché. Mais

c'est aussi un sentiment de réconfort et de satisfaction pour qu'on en arrive à ce point-là parce que souvenez-vous, les conséquences de la guerre russo-ukrainienne frappent encore le monde.

L'Aigleinfos : Du côté de l'Union des Consommateurs, qu'allez-vous faire pour veiller au respect de ces prix sur le marché ?

Ousmane Kéïta : N'oubliez

pas que des mesures ont été prises par les autorités à travers des numéros 142 qu'on peut appeler gratuitement pour dénoncer les abus sur le terrain. Il y aura aussi des agents pour contrôler ces prix et nous en tant qu'Association des consommateurs, nous avons mis en place un dispositif pour aller sur le terrain et voir s'il n'y a pas d'abus sur le marché. Et si c'est le cas, nous allons remonter l'information aux agents assermentés qui ont le droit de prendre des mesures qu'il faut.

L'Aigleinfos : Pouvez-vous nous dire pourquoi les autorités n'ont pas attendu que le stock sur le marché soit épuisé avant que le présent protocole s'applique sur les prochaines importations ?

Ousmane Kéïta : Les autorités à travers le ministère du commerce ont étudié tout ça ; et il faut aussi savoir que l'Inde, un grand producteur de blé a augmenté ses taxes à 20% il y a plus d'un mois. Effectivement la direction nationale du commerce intérieur a mesuré le stock restant pour savoir à quel

moment ils allaient appliquer les nouveaux prix.

L'Aigleinfos : Le délai d'exécution de ce protocole d'accord est prévu pour trois mois. Est-ce que des dispositions sont envisagées après ce délai ?

Ousmane Kéïta : Le plus difficile c'est de penser au mois de ramadan et carême. Et trois mois après, ça sera beaucoup plus facile de gérer ça. Si ces prix sont respectés on sera encore là après ces trois mois pour faire un plaidoyer auprès des parties prenantes pour que les prix conventionnels soient prolongés.

L'Aigleinfos : Pensez-vous pas que des mouvements de protestations pourraient naître à cause de cette augmentation des prix sur le marché ?

Ousmane Kéïta : Je ne souhaite pas mais je pense que cela n'en vaut pas la peine. C'est pourquoi j'interpelle le ministre de la justice afin que ces prix soient respectés sur le marché à défaut de prendre des sanctions contre ceux qui vont saboter l'autorité de l'Etat. Je pense aussi que nous pouvons changer notre régime

alimentaire nous avons le manioc, l'igname, ... Tout cela cumulé, je pense que nous allons à moyen ou à long terme trouver des solutions à ça. Mais tant que nous dépendrons de l'importation extérieure, on sera toujours soumis à ce type de phénomène.

L'Aigleinfos : Pourquoi pour une fois les autorités n'ont pas uniformisé les prix parce que dans ce protocole, le prix des denrées alimentaires varie d'une région à une autre ?

Ousmane Kéïta : Ces prix sont majorés du coût du transport. Et tant que nous avons des routes défectueuses, ça va se répercuter sur le prix. C'est pourquoi j'interpelle encore le gouvernement sur cet aspect-là.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Ousmane Kéïta, président de l'Union des Consommateurs de Guinée.

Ousmane Kéïta : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN REALISE PAR
SAMUEL DEMBA. D

EVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le professeur Namory Keïta donne sa version des faits

Le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 se poursuit au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Le lundi 29 janvier 2024, c'est le professeur Namory Keïta, chef service de gynécologie obstétrique à l'hôpital Donka au moment des faits, qui était à la barre pour dire ce qu'il a vu, entendu et fait ce jour fatidique. Il est revenu entre autres sur le cas des femmes et des filles violées au stade du 28 septembre et dont certaines ont été admises dans sa structure.

«Lorsqu'on examinait les femmes, il y avait des blessures au niveau de leurs vagins et quelques débris de bois avaient été vus en elles. Quand j'ai appris ce qui se passait au stade, j'ai sorti cinq

(5) ambulances pour aller chercher les blessés mais nous n'avons pas eu accès au stade. C'est entre-temps que nous avons été informés qu'il y avait des blessés dans les quartiers Landréah et Dixinn.

Mais arrivés à Landréah, nous n'avons pas trouvé les blessés, parce que les bérets rouges nous ont menacés de quitter les lieux. Donc, c'est à Dixinn que nous avons pu trouver des blessés grâce à la bonne

collaboration des populations. Mais parmi ces blessés, il n'y avait pas de blessés graves. C'est après nous sommes rentrés à l'hôpital. Quelque temps après, il y a un groupe de militaires qui est venu jeter du gaz lacrymogène dans la cour de l'hôpital. Parmi les victimes que nous avons reçues figuraient des femmes violées. Elles nous ont dit qu'elles ont été déshabillées et que certains militaires ont essayé d'abuser d'elles, d'autres ont utilisé des baïonnettes dans le vagin et des morceaux de bois... Il y

avait même des jeunes filles de 17 ans parmi les femmes violées. Il y a une jeune fille qui a perdu sa virginité ce jour. Ce viol a été suivi de grossesse que nous avons reçue 1 mois après les faits, c'est-à-dire en octobre. Nous avons voulu l'aider mais elle n'a plus accepté de revenir à l'hôpital. Je peux vous confirmer qu'il eu des viols...», a témoigné le professeur Namory Keïta, chef service de gynécologie obstétrique à l'hôpital Donka au moment des faits.

Kéfina Diakité





IMAMAT ET POLITIQUE

L'avis mitigé d'el hadj Arafan Soriba Keita, imam d'une mosquée

L'imamat et la politique peuvent-ils faire bon ménage ? De l'avis d'El Hadj Arafan Soriba Kéita, l'islam n'interdit pas à un religieux de donner ses opinions politiques face à une situation. Cependant en Guinée, cet Imam de la mosquée Fodé Moussa Fofana à Simbaya 1, dans la commune de Matoto pense que si les opinions exprimées ne s'alignent pas derrière la politique du régime du moment, les concernés sont souvent persécutés par le pouvoir en place.

L'Aigleinfos : Est-ce que l'Imamat et la politique peuvent aller ensemble ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita : C'est possible mais chez nous ici en Guinée, les gens comprennent très mal les choses alors que c'est normal que nous ayons les opinions différentes des fois. Rappelez-vous du cas de l'Imam Dicko du Mali. Dans son sermon, il dit ce qui ne va pas et ce qui va dans son pays mais ici c'est pas facile. Quand tu dis la vérité, on transforme. Sinon quand on dit que l'Imam ne fait pas la politique, qui a nommé le grand Imam Mohamed Saliou Camara de la mosquée Fayçal ? C'est feu Général Lansana Conté, un politique qui l'a nommé. C'est pourquoi généralement quand ça ne va pas au pays, des gens disent qu'on dirait que les Imams ne sont pas là.

L'Aigleinfos : Vous parlez de l'Imam Dicko du Mali, un religieux qui n'a pas sa langue dans sa poche.



Contrairement en Guinée, les Imams sont complaisants et ils ne critiquent jamais des dérives des autorités en place. Est-ce que c'est la peur ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita

: C'est ça même. Une fois j'étais à la mosquée Kabaya, j'ai tenu des propos politiques qui ont été mal interpellés et par la suite j'ai été limogé. Alors que la politique est faite pour tout le monde même le Prophète a fait la politique mais sans insulter et critiquer mais

on peut critiquer le travail quelqu'un. Si ce n'est pas il faut le dire.

L'Aigleinfos : Est-ce que c'est ce qui explique la prudence des Imams dans les mosquées quand ils font le sermon ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita : Exactement. Vous savez, les mosquées sont monopolisées. Je peux diriger une prière mais je ne suis pas de moi-même et tout ce que je dois dire, on m'envoie c'est pourquoi si ce qui est dit n'est pas écrit, on nous interpelle.

L'Aigleinfos : Au cas où un Président en exercice ou alors le régime commet des dérapages, comment vous abordez ces sujets dans vos mosquées respectives ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita : Au temps du Prophète (Paix et Salut sur Lui) quand il montait dans le Hotoba, il dit ce que les dirigeants font de mauvais au peuple. Quand vous prenez le cas de Pharaon qui faisait des mauvaises

choses, Dieu lui a envoyé un messenger Naby Laya Moussa(Moïse) pour aller lui dire ce qu'il fait n'est bon, je pense ce n'est pas un crime mais ici c'est le contraire sinon pour dire la vérité à un Président, c'est pas difficile. Dans un pays s'il n'y a pas de vérité, le pays ne peut pas avancer.

L'Aigleinfos : Des acteurs politiques posent souvent des actes positifs qui passent inaperçus dans les mosquées. Pourquoi on en parle difficilement dans ces lieux ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita : Quand on parle d'un opposant ou un président d'un parti politique, on te dira que tu es en train de faire sa publicité gratuite et on va te demander des explications parce qu'en ce moment, ce n'est pas lui qui est au pouvoir. Mais dès qu'il sera au pouvoir, tu verras des Imams derrière lui pour lui faire des prières, c'est comme ça, ça se passe chez nous. C'est pourquoi je dis que la liberté d'expression n'est pas respectée ici.

L'Aigleinfos : Comment devrait se comporter le Secrétariat général aux affaires religieuses face à des situations pareilles ?

El Hadj Arafan Soriba Kéita : Vous savez, le secrétaire général aux affaires religieuses est toujours nommé par un Président qui est lui-même politique depuis le temps de Lansana Conté. Donc il fait la politique de celui qui l'a nommé sinon on le démet de ses fonctions. C'est pourquoi nous sommes souvent victimes de suspension qu'on explique par des fautes lourdes mais jamais il ne donne les détails.

L'Aigleinfos : Merci El Hadj Arafan Soriba Kéita. Je rappelle que vous êtes l'Imam de la mosquée Fodé Moussa Fofana à Simbaya 1, dans la commune de Matoto.

El Hadj Arafan Soriba Kéita : Merci à vous !

ENTRETIEN REALISÉ PAR SAMUEL DEMBA. D

AFFAIRE PENDESSA

Le mouvement syndical brandit la menace de grève générale

Le mardi 29 janvier 2024, le mouvement syndical de Guinée s'est réuni à Conakry pour apporter son soutien au journaliste Sékou Jamal Pendessa, secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse en Guinée (SPPG), placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie.

Pour rappel, c'est pour avoir appelé à manifester le 18 janvier dernier au niveau des ronds-points de Conakry et dans les villes voisines de Coyah et de Dubreka, pour amener les autorités de la transition à lever la restriction de l'accès à Internet et à des sites d'information et à mettre fin au brouillage des ondes des certaines radios privées que Sekou Jamal Pendessa s'est retrouvé dans cette situation. Le mardi 29 janvier 2024, le mouvement syndical de Guinée s'est réuni à Conakry pour apporter son soutien au journaliste Sékou Jamal Pendessa, secrétaire

général du Syndicat des Professionnels de la Presse en Guinée (SPPG), placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Coronthie.

Abdoulaye Sow et ses camarades ont donné un ultimatum de 72 heures aux autorités pour libérer sans condition le SG du SPPG. Passé ce délai, ils disent se réserver le droit de déclencher une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national.

Pour certains observateurs de la scène sociopolitique guinéenne, tous les moyens légaux sont bons pour obtenir la libération sans condition de Pendessa et la levée de la

restriction à l'accès à Internet et les atteintes à la liberté de la presse. D'autres par contre soutiennent que la plupart des grèves ou des manifestations de rue en Guinée sont émaillées de violences, causant des morts, des blessés et des destructions de biens publics et privés. Il faudrait donc mettre la balle à terre et revenir à de meilleurs sentiments pour éviter à notre pays des soubresauts inutiles qui seraient de nature à compromettre sérieusement l'exécution des activités inscrites au chronogramme de la transition pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel.

Ces soutiens du CNRD présentent par ailleurs le Général patriote Mamadi Doumbouya comme un grand ami de la presse pour avoir posé un certain nombre d'actes en faveur de cette corporation: nomination des journalistes à des postes de responsabilité; mise à disposition des maisons de la presse à Conakry et dans les capitales régionales; augmentation substantielle du montant de la subvention annuelle accordée à la presse privée, etc.

Vivement la libération de Sekou Jamal Pendessa.

Sékou Condé

INTERVIEW

RETRAIT DU MALI, BURKINA FASO ET NIGER

« Le grand perdant c'est la CEDEAO » (Pr. Thierno Boubacar Tounkara)

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger se sont retirés des instances de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique-CEDEAO avec effet immédiat. Ces pays en transition justifient leur retrait disent-ils, de non-assistance de l'institution sous-régionale pour la lutte contre l'insécurité et le terrorisme dans le Sahel.

L De l'avis d'un Analyste Géopoliticien, cette décision de ces pays du Sahel ne le surprenant pas. Professeur Thierno Boubacar Tounkara pense que la CEDEAO a manqué de stratégie dans ces pays dès les premiers coups d'Etat dans sa juridiction.

L'Aigleinfos : A travers un communiqué publié dans les médias dans la soirée du dimanche, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé leur retrait de la CEDEAO avec effet immédiat. Quelle a été votre réaction toute suite quand vous avez appris ce communiqué ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : En réalité, je ne suis pas surpris. Il y a eu tellement d'erreurs et cafouillages entre la CEDEAO et ces trois pays, je dirai même quatre pays dont la Guinée que je ne suis pas surpris.

L'Aigleinfos : Ces pays en transition accusent l'institution sous-régionale de ne pas les assister dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité dans leur zone. Vous y croyez ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : C'est un point important qui se justifie. En tant qu'institution sous-régionale, la CEDEAO se devait d'apporter son assistance à ces pays



dans la lutte contre le terrorisme mais elle ne l'a pas fait. Elle devrait aussi assister ces pays en transition pour le retour à l'ordre constitutionnel, elle l'a pas fait. Mais elle s'est limitée seulement aux sanctions : fermeture des frontières, des sanctions économiques...La CEDEAO sert donc à quoi ?

L'Aigleinfos : Mais on se souvient que la Guinée et d'autres pays avaient

envoyé leurs soldats notamment au Mali pour aider le pays à lutter contre le terrorisme. Est-ce que la raison ne serait pas ailleurs ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : Ces pays individuellement ont décidé d'eux-mêmes d'envoyer leurs troupes tels que la Guinée, le Togo, la Côte d'Ivoire, ... mais la CEDEAO en tant qu'organisme sous-régional

n'a pas fait l'effort attendu d'elle. Donc ça se justifie.

L'Aigleinfos : Autre raison évoquée par ces pays, c'est la position adoptée par la CEDEAO après le putsch notamment les sanctions qu'elle avait prises à leur encontre. La CEDEAO n'était-elle pas dans ses droits ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : Pas du tout. Au-delà même de ces sanctions, la CEDEAO avait menacé d'aller en guerre contre l'un de ces pays, en l'occurrence le Niger. Ce sont des décisions catastrophiques qui ont toujours des conséquences.

L'Aigleinfos : Maintenant que les carottes sont cuites, est-ce que le Mali, le Burkina Faso et le Niger s'exposent-ils davantage au terrorisme et à l'insécurité dans le Sahel ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : Ils sont déjà engagés dans la lutte contre le terrorisme sans l'aide de la CEDEAO. Qu'ils se retirent de la CEDEAO, il n'y a pas de conséquences.

L'Aigleinfos : En réponse, la CEDEAO dit qu'elle n'a pas été officiellement saisie de cette décision de ces pays mais qu'elle souhaiterait que la collaboration continue..Comment vous trouvez la réaction de l'institution ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : Je pense que cette réaction est tardive parce que je ne vois pas de conséquences immédiates sur les populations de ces pays-là. De toutes les façons, ce n'est pas parce que ces pays se sont retirés de l'institution qu'il ne peut pas y voir d'échanges. Economiquement la CEDEAO ne leur apportait rien à part quelque aménagement de tarifs communs, leur facilitation.

L'Aigleinfos : Entre ces trois pays et le CEDEAO, qui est le grand perdant dans tout ça ?

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : C'est la CEDEAO qui est perdante. Elle avait pour vocation de les réunir et les ramener vers la plus grande intégration sous-régionale. Mais si déjà, il y a la brèche et que trois pays se retirent d'elle, c'est que c'est la CEDEAO qui est perdante. Ces pays qui ont démissionné dans leur droit de réclamer beaucoup plus de coopérations avec la CEDEAO.

L'Aigleinfos : Merci à vous Professeur Thierno Boubacar Tounkara, chargé des cours de géopolitique dans des universités du pays !

Pr. Thierno Boubacar Tounkara : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN REALISE PAR SAMUEL DEMBA. D

COUR D'APPEL DE CONAKRY

Le ministre Alphonse Charles face à Foniké Menguè et Cie du FNDC

A lphonse Charles Wright, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits du gouvernement de transition dirigé par Dr Bernard Goumou, est poursuivi par des responsables du FNDC (Oumar Sylla, alias Foniké Menguè, Sekou Koundouno et autres) pour des faits présumés «de dénonciation calomnieuse, diffamation, injures publiques, violence, voie

de fait».

Ce dossier a été appelé le mercredi 31 janvier 2024 avant d'être renvoyé par la cour d'appel de Conakry.

Contrairement au tout-puissant ministre Alphonse Charles Wright, bombardé récemment ministre d'État, qui a brillé par son absence, Oumar Sylla alias Foniké Menguè, le coordinateur national du Front national pour la défense de la Constitution

(FNDC, dissous officiellement par le MATD) était bel et bien présent au procès, en compagnie de son avocat, Me Salifou Beavogui. Le successeur d'Abdourahamane Sano à la tête du front anti-3ème mandat d'Alpha Condé, est attendu le 14 février prochain à la cour d'appel de Conakry pour la suite des débats dans cette affaire plutôt embarrassante pour l'ancien procureur général près ladite

cour. À rappeler qu'en première instance, le tribunal de Dixinn s'était déclaré incompetent à juger le ministre Alphonse Charles Wright. Foniké Menguè et ses

camarades du FNDC vont-ils gagner ce procès contre le Garde des Sceaux? Attendons de voir.

Kèfina Diakité



COUR D'APPEL DE CONAKRY

Le procès qui oppose le ministre Charles wright à Foniké Menguè et Cie renvoyé au 14 février 2024

Le procès en appel opposant les activistes du Front National pour la Défense de la Constitution s'est ouvert le mercredi 31 janvier 2024. Le premier est relatif à l'affaire Ministère public contre Foniké Manguè, Mamadou Billo BAH et Djanii Alfa, tous membres de la coordination du Front. Le second concerne le FNDC contre le ministre Alphonse Charles Wright.



Le premier dossier remonte au mois de juillet 2022 où le tribunal de Dixinn avait relaxé les activistes du FNDC pour délit non constitué. A l'époque, Alphonse Charles Wright était Procès général près la Cour d'Appel de Conakry. Oumar Sylla alias Foniké Menguè et ses collègues avaient été arrêtés et conduits à la Maison centrale de Conakry pour avoir exigé des autorités le respect du chronogramme de la transition. Ces infractions avaient été qualifiées d'injures publiques, outrage à Magistrat, trouble à l'ordre et à la sécurité publique et complicité. A la suite de cette décision, le parquet dudit tribunal a interjeté appel. L'audience qui était donc prévue le mercredi n'a pas eu lieu à cause de l'absence des prévenus.

« Sur les trois c'est Monsieur Oumar Sylla, alias Foniké Manguè qui est présent. Djanii Alfa, depuis ce procès a été obligé de vivre en exil parce qu'il était

recherché, et il avait même été signalé à Interpol. Donc c'est un citoyen guinéen qui est menacé sur le sol guinéen, et j'ai échangé avec Mamadou Billo BAH qui est à la clinique pour une intervention chirurgicale, c'est pourquoi il ne peut pas faire le déplacement », a justifié Me Salifou Béavogui, membre du Conseil de la défense dans ce dossier.

Dans le second dossier, en date du 03 juillet 2023, Foniké Menguè et compagnie ont interjeté appel contre la décision de l'incompétence du parquet à juger Alphonse Charles Wright, ministre en fonction, poursuivi pour dénonciation calomnieuse, diffamation, violence, coups et blessures volontaires. Dans cette autre audience, c'est l'accusé qui était absent.

« Aujourd'hui, il y a des Ministres qui sont devant la CRIEF pour des infractions commises pendant qu'ils étaient Ministres. Dans ce cas, la CRIEF est alors incompétente. C'est la

Haute Cour de la Justice qui devait juger leur cas. C'est du deux poids deux mesures », a dénoncé l'Avocat.

Dans l'un ou l'autre, l'avocat des membres du FNDC ne perd pas espoir. Me Béa est convaincu que le droit sera dit par la Cour d'Appel de Conakry.

« Nous estimons que les violations multiples que nous allons soumettre devant les magistrats de la cour pourront nous amener dans un premier temps à confirmer la première décision qui les relaxe et dans un second temps indiquer que notre action est irrecevable que le ministre serait justiciable devant la Haute Cour de la justice qui n'existe pas et qui a même été balayée par la charte de la transition », a souhaité l'Avocat.

Ces audiences ont été renvoyées au 14 février prochain pour citation des prévenus.

Samuel Demba.D

ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET FORMATION
PROFESSIONNELLE

Le ministre Alpha Bacar Barry inaugure le CEPERTAM, après des travaux de rénovation

Le ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (METFP), Alpha Bacar Barry, a procédé le vendredi 26 janvier à l'inauguration, après rénovation, du Centre de perfectionnement aux techniques automobiles en mécanique (CEPERTAM) sis au quartier Concasseur, dans la commune de Ratoma.

Dans son intervention de circonstance, le directeur général de CEPERTAM, Saa Joseph Kamano, a déclaré : « Le CEPERTAM est une école professionnelle spécialisée dans la Formation aux métiers de l'automobile. Il délivre aux apprenants un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) après 2 ans de formation en maintenance véhicule léger et en mécanique véhicule léger et engins de travaux publics...Le CEPERTAM a pour mission principale la formation et le perfectionnement des mécaniciens automobiles, des cadres responsables de magasins de pièces détachées, de parcs automobiles et de toutes spécialités se rapportant à l'industrie de l'automobile ».

Pour sa part, la directrice générale de l'AFD, Jeanne Vanuxem-Milleliri, a indiqué ceci : « cette inauguration est la première d'une longue série et s'inscrit dans le cadre d'une opération ambitieuse d'investissements entrepris par l'Etat avec

l'appui de la France à travers l'AFD en vue d'améliorer les formations et la compétitivité des apprenants dans les secteurs de l'agriculture et de toutes les activités liées aux mines. L'opération globale d'un coup de plus de 260 milliards de francs guinéens à date a couvert dix(10) établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle à travers le pays ainsi que l'école normale de formation des professeurs de l'enseignement technique et professionnel ».

Le ministre Alpha Bacar Barry a renchéri en ces termes : « le défi qui nous attend c'est le défi de la qualité; c'est le défi de la durabilité également pour que le CEPERTAM puisse justement jouer un rôle important non seulement dans le système de l'enseignement technique mais aussi dans l'amélioration de la qualité des infrastructures de transports et de technique automobile ».

Kéfina Diakité

Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu

AG DE L'UFDG

Cellou Baldé vent debout contre la nomination des conseillers communaux

Le samedi 27 janvier 2024, l'UFDG a tenu son assemblée générale hebdomadaire. Cellou Baldé, le coordonnateur des fédérations de l'intérieur du pays a mis l'occasion à profit pour marteler qu'on ne peut pas nommer des conseillers d'une collectivité locale.

«C'est un second coup d'Etat qui est en train d'être perpétré par le CNRD au niveau de nos collectivités. La loi est très claire [...] le code révisé des collectivités locales conformément à la charte de la transition, c'est une loi qui est toujours en vigueur. C'est une loi qui produit ses effets, les collectivités sont organisées, administrées, et fonctionnent sur la base de ce code révisé des collectivités. Et, le principe fondamental de la décentralisation, c'est la libre administration des collectivités. Si on enlève la libre administration des collectivités, la décentralisation n'a plus sa raison d'être, les collectivités locales n'ont plus leur raison d'être, l'élection des maires, des conseils communaux n'ont plus leur raison



d'être...On peut nommer des sous-préfets, des préfets, des Gouverneurs, des ministres mais, on ne peut pas nommer des maires, on ne peut pas nommer des conseillers d'une

collectivité locale. Comme le disent les forces vives de Guinée, c'est une infamie de plus, c'est une bêtise de trop qu'on ne peut pas et qu'on ne va pas accepter. L'article 100 dit, qu'en aucun cas sauf en application des dispositions de l'article 80, un conseil élu d'une collectivité locale ne peut être dissous. Et cet article dit que pour dissoudre une collectivité, il faudrait au moins que le tiers des membres soit reconnu coupable de délit ou de crime par un tribunal. Et en ce moment, sur proposition du ministre, le conseil peut être dissous et remplacé par une délégation spéciale. Est-ce que vous avez entendu ou vu des autorités de la transition vous brandir une décision de justice ayant reconnu coupable de délit ou crime, le tiers des membres dans l'ensemble des

conseils communaux de Guinée? Non. Alors c'est un coup d'Etat, c'est la force qu'ils veulent utiliser pour enlever ceux là que les populations ont choisis pour qu'ils choisissent des personnes qui obéissent à leurs ordres? a indiqué Cellou Baldé à l'AG de l'UFDG. Et d'ajouter: «Comme ils l'ont fait au niveau des circonscriptions territoriales, les Gouvernorats, les préfectures, les sous-préfectures et même dans une certaine mesure au niveau du CNT. Moi Cellou Baldé je dis, que les conseillers élus le 4 février 2018 et installés une année après, restent et demeurent les seuls représentants légaux au niveau des collectivités locales».

Sékou Condé

CENTRE DIRECTIONNEL DE KOLOMA

Les travaux à l'arrêt pour non-paiement des heures supplémentaires

Les travailleurs de Arabian Construction Co, une société de construction en collaboration avec ITRAGEC Guinée opérant sur le site du centre directionnel de Koloma, ont cessé toutes activités le vendredi 26 janvier 2024. Ces ouvriers dénoncent les mauvaises conditions de vie et de travail et le non-paiement des heures supplémentaires qui leur ont été imposées depuis des mois. Pour exprimer leur ras-le-bol contre cet état de fait, ces travailleurs ont déposé leurs matériels de travail et contraint tout autre ouvrier sur le site de Koloma à suivre leur mot d'ordre.

Les travaux de construction d'un des édifices publics devant être construit au centre directionnel de Koloma connaissent un arrêt momentané. Ici, les ouvriers de Arabian Construction Co ont décidé de boudier leurs travaux de construction d'un édifice étatique. Ils sont composés de maçons, menuisiers, ferrailleurs, entre autres à évoluer dans ce chantier. Pour non-respect disent-ils, des clauses contractuelles.

« Nous travaillons pour la société ACC qui nous traite comme des étrangers dans notre pays. Notre salaire de base c'est sept-cent mille et quand quelqu'un tombe malade, il n'est pas pris en charge par l'infirmier seulement deux comprimés qu'on donne à la personne et le reste du traitement incombe au malade. Pire quand tu t'absentes pour des raisons de santé on défalque dans les primes alors que le contrat qu'on a signé tous, ces points sont reconnus là-bas. Normalement on travaille de 08H à 16H mais ils nous obligent à travailler jusqu'à 18H et en plus ils ne payent pas ces heures supplémentaires », a dénoncé Mamadou Alpha Barry, un ouvrier.

Cette mobilisation s'est déroulée sans incidents. Selon ces frustrés, ils revendiquent leurs droits depuis environ cinq mois mais en vain.

« Nous avons engagé des négociations avec la direction mais ils ne veulent pas nous recevoir. Sinon notre souhait est de continuer la collaboration parce que nous sommes des pères de famille,



nos enfants sont dans les écoles et nous avons des bouches à nourrir. Imaginez que nous sommes payés à soixante-dix mille par jour et dans ça on enlève au moins vingt à vingt-cinq mille comme transport. Qu'est-ce que le reste peut faire pour nous ? Mais s'ils refusent de nous écouter, nous n'allons plus travailler et personne d'autre ne va travailler dans ce chantier non plus », a prévenu Moussa Cissé.

Le responsable de la société ITRAGEC Guinée rejette ces

allégations. Aboubacar Camara pense que ses travailleurs exagèrent dans leurs revendications et parle d'ignorance des textes du code de travail.

« Comme la loi le dit dans l'article 33 du code de travail, au-delà de quarante heures de travail, s'il y a une heure à 44H c'est 30%, mais plus c'est 60%, et c'est ce que nous avons appliqué mais les travailleurs ne veulent entendre ça, ils veulent une augmentation de 100 à 200%. Ce qui va à l'encontre de ce que

la loi me dit et c'est ce que j'ai appliqué. Ceux qui voulaient travailler dans le chantier ce matin, ils sont rentrés les chercher, les menacer de bastonnade s'ils travaillent », s'est-il défendu.

Les ouvriers souhaitent que le gouvernement s'implique afin de trouver une issue favorable. De son côté, la direction de la société ITRAGEC Guinée se dit ouverte à de nouvelles négociations pour permettre aux travaux d'évoluer afin d'être dans les délais fixés.

SAMUEL DEMBA. D

PROCHAINE
PRESIDENTIELLE EN GUINÉE
**Cécé Loua fait
des révélations
en AG de l'UFR**

À la faveur de l'assemblée générale hebdomadaire de l'UFR qui s'est tenue le samedi 27 janvier 2024 à son siège national à Matam, dans la commune du même nom, Cécé Loua, ancien maire de N'zérékoré et coordinateur du parti en région forestière, a révélé que le pasteur qui a prédit la fin du règne d'Alpha Condé pour septembre 2021, aurait annoncé la victoire de Sidya Touré à la prochaine élection présidentielle.



« Je sais que beaucoup d'entre vous ont entendu parler de Cécé Loua. Je suis presque le bras droit du président Sidya Touré en région forestière. J'ai été en prison six (6) mois au régime du RPG mais je n'ai pas changé. Une délégation est allée deux (2) fois dans mon village quand j'étais en prison pour demander à mes parents d'adhérer au RPG pour qu'on me libère. J'ai dit : non, il faut qu'on me juge puisque je n'ai rien fait. Et on m'a libéré après avoir passé 157 jours en prison, voire six mois jour pour jour. Et Dieu faisant bien les choses, les gens sont venus pour me rendre visite, il y a un pasteur qui m'a dit : «Cécé Loua on t'a libéré le 28 septembre 2020, j'ai dit oui. Il me dit : je te dis quelque chose,

Dieu m'a fait des révélations, le 28 septembre 2021 ne trouvera pas Alpha Condé au pouvoir. J'ai dit : non c'est faux, il m'a dit : on va parier. J'ai dit si cela est fait je te donnerai un taureau, donc on a parié. Et, le 05 septembre 2021, le pasteur m'a appelé, il a dit, tu as écouté, j'ai dit non. Il m'a dit si tu as écouté, envoie-moi mon taureau. Et, ce même pasteur m'a appelé récemment pour me dire de dire à mon président de rentrer, que c'est son tour. C'est en ce moment, j'ai appelé le président de rentrer, il m'a dit qu'il va rentrer mais d'attendre d'abord », a fait savoir Cécé Loua à l'AG de l'UFR, la troisième force politique du pays.

Kéfina Diakité

NIGER

**«Les atteintes à la liberté
de la presse nous
préoccupent», déplore un
responsable des médias**

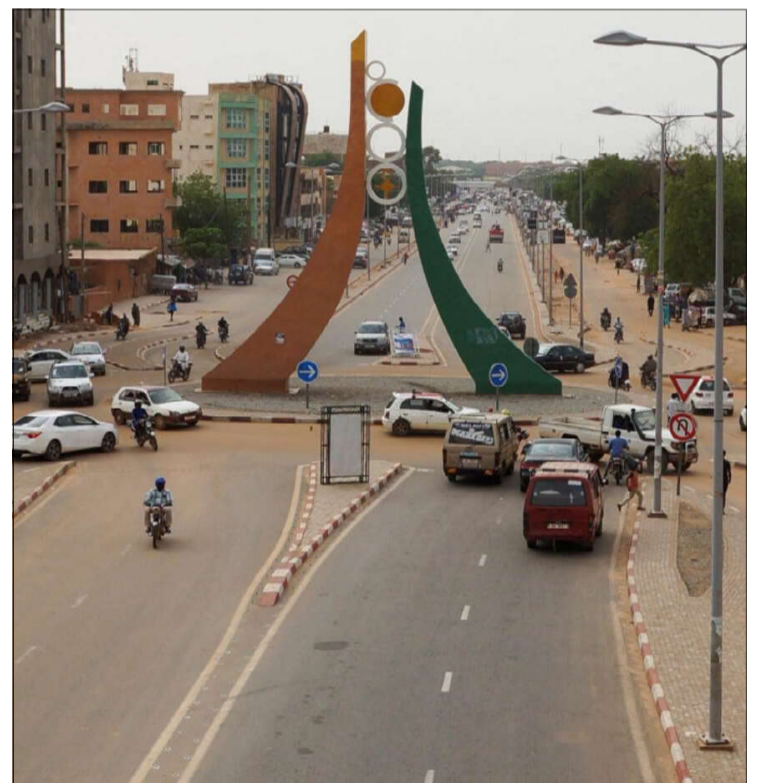
Au Niger, un arrêté du ministère de l'Intérieur du gouvernement de transition daté du 29 janvier suspend les activités de la Maison de la presse. Cette association, qui représente l'ensemble de la profession des journalistes et constitue un lieu d'échange, de débats et veille au respect de la liberté d'informer dans le pays, est donc désormais empêchée de suivre ses activités. L'arrêté annonce que le ministère installera de nouveaux administrateurs à la tête de l'association.

Pour Ibrahim Harouna, président de la Maison de la presse, il n'y a rien qui puisse justifier cette interdiction. « Il n'y a rien, dans tout le communiqué que nous avons émis, il n'y a rien qui montre que nous sommes en train de militer pour voir partir ce régime qui vient de s'installer, insiste-t-il au micro de Frédéric Garat. Mais nous sommes préoccupés par les atteintes à la liberté de la presse passées qui se passent, ici, dans notre pays. Plusieurs journalistes ont été menacés, il y a des journalistes qui ont été violentés ici. Et c'est de la responsabilité de ceux qui sont au pouvoir de protéger les journalistes et de protéger la liberté d'expression. »

Il poursuit : « Nous ne pouvons pas laisser et regarder violer la liberté de la presse et la liberté d'expression dans notre pays qui empêche les journalistes de faire notre travail. Donc, malheureusement, c'est ce travail qu'on ne veut pas que nous fassions, et on veut qu'on mette des gens à la tête de cette organisation qui ne vont rien dire, qui vont se taire face à tout ce qui peut advenir en ce qui concerne la liberté de la presse dans notre pays. »

«Tout ce qui s'est passé au Burkina et au Mali est en train de se faire au Niger »

Pour Ibrahim Harouna, cette interdiction est en fait la suite logique et désolante



des premières alertes lancées par Reporters sans frontières (RSF) en août 2023 : « C'étaient ces inquiétudes qui nous ont poussés à soutenir le communiqué de RSF pour attirer l'attention de l'opinion nationale, mais aussi internationale sur la liberté de la presse et la liberté d'expression dans notre pays. Et malheureusement, le cas de Samira Sabou est arrivé : une journaliste qui a été enlevée pendant plus d'une semaine sans qu'on ait de nouvelles d'elle. Et c'est donc que notre préoccupation était avérée, nous nous attendions à ce genre de pratiques, et c'est pourquoi nous avons émis ce communiqué, pour attirer l'attention des autorités. Mais,

malheureusement, ce qui doit arriver est en train d'arriver. Et donc, nos

prises de position sont incomprises ici, et c'est ce qui a amené ces autorités à prendre cette décision. »

Il dresse un parallèle : « Tout ce qui s'est passé au Burkina Faso et au Mali, c'est ce qui est en train de se faire ici au Niger. J'ai été l'année dernière au Burkina Faso, et on a fait le point avec toutes les organisations sous-régionales de ce qui se passe dans ces pays-là, et on est en train de voir que c'est la même réalité, tout ce qui a été constaté comme violation de liberté de la presse et d'expression, c'est ce qui est en train de se passer ici au Niger, et c'est vraiment dommage pour une presse écrite indépendante. »

RFI

PRÉSIDENTIELLE AU SÉNÉGAL

«Les candidats doivent pouvoir faire campagne en toute égalité», dit la mission de l'UE

À un peu moins d'un mois de la présidentielle au Sénégal, la mission d'observation électorale (MOE) de l'Union européenne (UE) va déployer ses premiers observateurs dans l'ensemble des 14 régions dès le 2 février 2024. Ils sont au nombre de 32, avant d'être rejoints par 64 observateurs le jour du scrutin. Pour l'occasion, la cheffe de cette MOE de l'UE, Malin Björk, est revenue sur le mandat de cette équipe d'observateurs.



La députée européenne qui a également confirmé avoir demandé à rencontrer le candidat de l'opposition en détention préventive, Bassirou Diomaye Faye, et appelé à ce qu'il puisse faire campagne au même titre que les 19 autres

candidats à la présidentielle.

«On espère pouvoir rencontrer Monsieur Diomaye, on est en train de faire les démarches. Il me semble très important que les candidats qui ont été retenus par le Conseil constitutionnel puissent faire campagne en toute égalité, a-t-elle souligné lors d'une conférence de presse à laquelle notre correspondante à Dakar, Léa-Lisa Westerhoff, a assisté. Et donc, évidemment, nous espérons que ça pourra se faire. Parce que, pour un processus électoral démocratique, c'est important que tous les candidats puissent faire campagne en toute égalité. On ne peut pas se prononcer sur les procédures judiciaires. Je constate juste que c'est important que les candidats

puissent faire campagne, c'est important pour les citoyens et pour le processus électoral ».

L'eurodéputée suédoise insiste : « On est dans un partenariat pour la démocratie, et pour des processus électoraux les plus inclusifs, démocratiques, transparents et libres possible. »

Selon un communiqué de la coalition qui soutient la candidature de l'opposant Bassirou Diomaye Faye, le doyen des juges a ordonné le 30 janvier le rejet de la demande de liberté provisoire du candidat en détention depuis le mois d'avril dernier, accusé entre autres de diffamation et d'atteinte à la sûreté de l'État, mais pas encore jugé.

RFI

INTRODUCTION DU VACCIN CONTRE LE PALUDISME DE BILL GATES AU BURKINA FASO

N'envoyez pas nos enfants à l'abattoir (Par Daouda Emile OUEDRAOGO)

Le vaccin RTS, S fabriqué par les laboratoires financés par Bill Gates est un vaccin semblable à celui de la Covid 19. Tu te l'injectes. Il ne te prévient pas de la maladie. Mieux, il te crée des effets secondaires qui, peuvent raccourcir ta durée de vie. Malheureusement, je viens de lire que le Ministère de la Santé du Burkina Faso a autorisé que les enfants de moins de 5 ans aillent se faire vacciner avec le RTS, S. La campagne débute en février 2024. Pour faire simple, celui qui veut précipiter la mort de son enfant, qu'il aille le faire vacciner du vaccin RTS, S. Celui qui veut faire souffrir son enfant de moins de 5 ans, d'effets

secondaires indésirables incontrôlables, qui risquent d'handicaper sa vie, alors qu'il aille le faire vacciner du vaccin RTS, S dont l'efficacité ne dépasse pas 30 pour cent. Mieux, il faut 4 doses, prises à des moments séparés, pour atteindre ce résultats dont le Dr Abdramane Sawadogo dit ceci : » le vaccin n'empêche pas de contracter le paludisme.

» C'est le même langage que la big pharma a débité dans le cas du vaccin de la Covid 19. On a vu les conséquences. Sinon, pourquoi se faire administrer 4 doses d'un vaccin qui 1, n'empêchera pas que ton enfant tombe malade. 2, n'empêchera pas que ton



enfant développe des effets secondaires que ceux mêmes qui ont conçu le vaccin ne maîtrisent pas le degré. 3, et c'est le Pr Raoult qui le dit : « sont financés par des milliardaires et imposé à l'OMS ». Et pourtant, le Burkina a son propre vaccin plus efficace et propre.

Privilégier le R21 trouvé par des chercheurs Burkinabé

Face à cette situation, il faut privilégier le vaccin R21 trouvé

par des chercheurs Burkinabé. Petites comparaisons. Le RTS, S est efficace à 30 pour cent (et même là!), tandis que le R21 l'est à 77 pour cent. Le RTS, S a des effets secondaires incontrôlables et imprévisibles. Le R21 n'en a pas. Le RTS, S doit être administré à 4 doses. Le R21 a une dose. Le R21 a été trouvé par des chercheurs Burkinabé. Le RTS, S par des businessmen avec la bénédiction de l'OMS.

Des 2, à qui enverrez-vous vos enfants?

De grâce, n'administrez pas ce vaccin RTS, S à nos enfants de moins de 5 ans. Que tous les parents qui veulent voir leurs enfants vivre longtemps ne prennent pas le vaccin RTS, S issus des laboratoires de Bill Gates.

Par Daouda Emile OUEDRAOGO

ouedraogodavid597@gmail.com
NETAFRIQUE

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

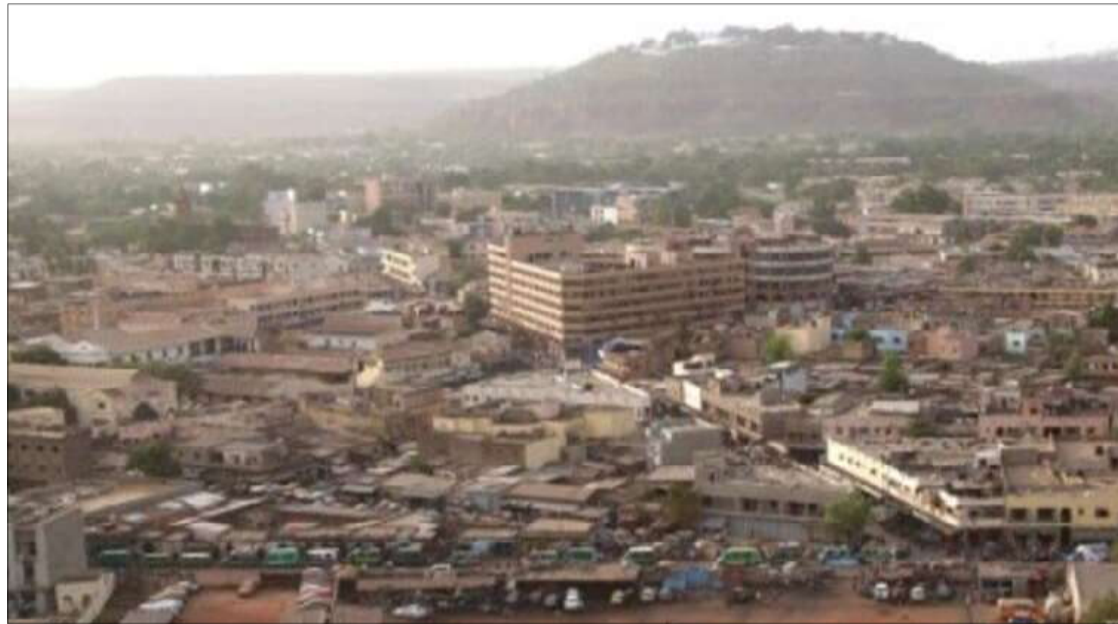
DIALOGUE INTER-MALIEN

Un comité de pilotage pléthorique mais avec des absences

Au Mali, la liste des membres du comité de pilotage du futur dialogue inter-malien a été publié ce mercredi 31 janvier au Journal officiel. Annoncé par le président de transition, le colonel Assimi Goïta, lors de son discours du Nouvel An, ce dialogue est censé permettre l'« appropriation nationale du processus de paix » et « d'éliminer les racines des conflits communautaires et intercommunautaires ». Le comité de pilotage, qui vient d'être dévoilé, brasse large. Mais certains acteurs clés n'ont pas été invités.

Lis sont 140. Un effectif imposant pour ce comité de pilotage, qui mêle des représentants de toutes les communautés du Mali, ainsi que des religieux, politiques, militaires, universitaires, magistrats, journalistes ou responsables associatifs, originaires des différentes parties du pays. Le dialogue inter-Maliens voulu par les autorités de transition, pour être représentatif et légitime, ne doit oublier personne.

Son comité de pilotage est présidé par l'ancien Premier ministre Ousmane Issoufi Maïga, originaire de la région de Gao, dans le Nord. Il sera secondé par un vice-président et deux rapporteurs. On note également la présence de plusieurs anciens ministres, comme Zeini



Moulaye, Abou Sow, Aminata Dramane Traoré ou le Général Yamoussa Camara.

Aucune indication sur les objectifs

Jointes par RFI, plusieurs membres de ce comité de pilotage expliquent n'avoir encore reçu aucune

indication sur les objectifs concrets de ce dialogue, sur le travail attendu du comité de pilotage auquel ils appartiennent, ni sur les échéances de temps prévues. Des informations pourtant cruciales, qui viendront probablement avec l'installation officielle de ce comité, dont la date

n'a pas été communiquée. Ce dialogue devra-t-il aboutir à la rédaction d'un document censé remplacer l'accord de paix de 2015 ? À la rédaction de nouvelles lois ? À d'autres initiatives, nationales ou locales ? À ce stade, c'est encore le flou qui demeure. « Le travail est en cours pour préciser tout cela, il est encore trop tôt », explique l'un des cadres du comité.

Démenti ou surprise de certains membres

Alors que le nom de l'un de ses membres figure sur la liste publiée au Journal officiel, le Codem, parti politique d'opposition, a quant à lui démenti sa participation au comité. Le parti n'a été ni « consulté » ni « sollicité » et n'y est « nullement représenté », selon le communiqué publié ce jeudi matin. Une autre personnalité jointe par RFI, dont le nom figure sur la liste publiée au journal officiel, n'a pas été en mesure de confirmer s'il s'agissait bien d'elle ou d'un possible homonyme.

Les membres du comité de pilotage n'ont pas eu à se positionner sur la reprise de la guerre dans le Nord, l'été dernier, ni sur la sortie du Mali de l'accord de paix de 2015, finalement officialisée la semaine

dernière par les autorités maliennes de transition, mais ils devront plancher sur ce dialogue inter-maliens présenté par Bamako comme une alternative à l'accord de paix de 2015. Avec des discussions entre Maliens directement et exclusivement, sans aucun médiateur extérieur.

Aucun représentant des groupes armés

Mais sans, non plus, certains acteurs pourtant clés des conflits internes au pays. Aucun des groupes armés signataires du défunt accord de paix n'a été invité. Une surprise pour les groupes aujourd'hui alliés des autorités de transition, notamment le MSA et le Gatia, qui espèrent d'ailleurs que des noms qu'ils ont proposés pourront être ajoutés. C'est ce qu'ont confirmé à RFI plusieurs cadres de ces groupes.

Aucune surprise en revanche pour les groupes armés du CSP (Cadre stratégique permanent), aujourd'hui en guerre contre le gouvernement malien de transition. Presque exclusivement issus des mouvements indépendantistes du Nord, et désormais considérés par Bamako comme des « terroristes » au même titre que les jihadistes liés à al-Qaïda ou à l'État islamique, ils n'ont pas été conviés à participer à ce dialogue, qu'ils considèrent eux-mêmes comme « une mascarade », « un non-événement » destiné à « amuser la galerie ».

Dans ces conditions, et en dépit des vertus et de l'implication de ses participants, on voit mal comment le dialogue inter-malien à venir pourrait ramener la paix.

Annnonce et remerciements



Les familles Kouyaté, Bah, Baldé, Diallo, Condé, Kourouma, Aribot, Camara, Doumbouya, Keira, Dieng, Diakité, Barry, Sylla, parents, amis et alliés vous remercient des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de leur regretté fils, frère, cousin, neveu, collaborateur et ami :

Ibrahima Kouyaté (Alphadio)

Administrateur civil au ministère du Plan et de la Coopération internationale

Né le 12 Décembre 1985 à Téliimélé

Décédé le 20 Janvier 2024 des suites de maladie

Que son âme repose en paix !

Qu'Allah, le Tout-puissant, l'accueille dans Son Paradis ! AMEN

CAN 2023

La qualification historique de la Guinée en quarts de finale

La 34ème édition de la CAN de football se poursuit en Côte d'Ivoire avec des fortunes diverses pour les équipes nationales participantes. La compétition est actuellement au stade des huitièmes de finale. La Guinée a évolué dans le groupe C (basé à Yamoussoukro), en compagnie du Sénégal, du Cameroun et de la Gambie.

Le 15 janvier 2024, la Guinée a fait sa première sortie. En l'absence de Serhou Guirassy et de Naby Keita pour cause de blessure, les poulains de Kaba Diawara et les Lions indomptables du Cameroun se sont quittés sur un score de parité (1-1).

Le 19 janvier, au compte de la deuxième journée, la Guinée s'est imposée 1-0 face à la Gambie. Le mardi 23 janvier 2024, au compte de la troisième journée, la bande à Naby Keita s'est fait battre 2-0 par les Lions de la Teranga emmenés par Sadio Mané.

Le Syli national de Guinée terminera finalement à la 3ème



place du groupe C, avec 4 points, derrière le Sénégal (9 points) et le Cameroun (4 points). La Gambie a fermé la marche avec 0 point.

Ce dimanche 28 janvier

2024, au compte des huitièmes de finale, la Guinée a croisé le fer avec la Guinée-Équatoriale, qui est considérée à juste titre comme l'une des

révélation de la phase de groupe. À l'arrivée, c'est le Syli national de Guinée qui a su tirer son épingle du jeu en battant son adversaire du jour sur le score écriqué d'un but à

zéro. Un score suffisant pour s'ouvrir grandement les portes des quarts de finale. Au moment où nous mettons sous presse, le Syli national s'apprêtait à disputer son match de quart de finale face à la RD Congo.

À rappeler que cette 34ème édition de la CAN de football se disputera jusqu'au 11 février prochain. À ce jour, la Guinée de Chérif Souleymane n'est toujours pas parvenue à inscrire son nom au palmarès de la prestigieuse compétition organisée tous les deux ans par la Confédération africaine de football (CAF).

Kéfina Diakité

SYLI NATIONAL

L'impérieuse nécessité d'inculquer le patriotisme aux joueurs

À quelque 48 heures de leur huitième de finale face à la Guinée-Équatoriale, les joueurs du Syli national ont boudé l'entraînement pour une histoire de primes. Ce qui a choqué plus d'un Guinéen. D'où l'impérieuse nécessité de leur inculquer le patriotisme au vrai sens du terme quand il s'agit de défendre les couleurs nationales dans les grandes compétitions comme la CAN.

Le Syli national de Guinée est parvenu, avec 4 points, à arracher sa qualification pour les huitièmes de finale de la prestigieuse compétition qui se joue jusqu'au 11 février en Côte d'Ivoire, le pays des Éléphants. Mais à quelque 48 heures de ce huitième de finale face à la Guinée-Équatoriale, les joueurs du Syli national ont boudé l'entraînement pour une histoire de primes. Ils ont exigé qu'on leur paie 30

mille dollars, en lieu et place des 10 mille prévues dans un arrêté conjoint et connus de tous. Cette attitude de Naby Keita et Cie fait dire à moult observateurs qu'il leur manque l'esprit de patriotisme et de don de soin. En leur donnant le drapeau national avant leur départ pour le stage de préparation aux Émirats Arabes Unis, le président de la transition, le Général Mamadi Doumbouya leur a pourtant rappelé ces notions à garder à l'esprit

pendant toute la compétition. Les générations de footballeurs talentueux qui les ont précédés ont mouillé le maillot pour la patrie sans se montrer trop exigeants envers l'Etat, qui, on le sait, a énormément de dépenses à effectuer pour faire fonctionner ses différents services dans l'intérêt de toute la population. Les joueurs sont finalement revenus à de meilleurs sentiments. Ils ont joué et gagné leur match de

huitième de finale le dimanche 28 janvier 2024 face à la Guinée-Équatoriale pour s'ouvrir fièrement les portes des quarts de finale. Au moment

où nous mettons sous presse, ils étaient sur le point d'affronter la RD Congo au compte des quarts de finale.

Sékou Condé

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. »